

Dépôts ou prêts d'autres banques non garantis..	4,255,551	2,998,674
Balances dues à d'autres banques au Canada...	179,794	196,372
Balances dues à d'autres banques à l'étranger...	1,126,823	908,901
Balances dues à d'autres banques en Angleterre.	4,749,895	4,360,301
Autres dettes.....	1,023,132	726,541

Totaux du Passif... \$340,841,820 \$336,018,630
Diminution..... \$4,823,190

ACTIF.

Espèces.....	\$9,153,391	\$9,584,702
Billets du Dominion.....	18,593,777	17,910,241
Dépôts en garantie de la circulation.....	2,056,344	2,056,344
Billets et chèques d'autres banques.....	11,712,172	12,361,782
Prêts à d'autres banques en Canada, garantis....	429,886	374,930
Dépôts faits à d'autres banques au Canada....	5,259,584	4,767,715
Dû par d'autres banq. sur échanges journaliers...	297,193	312,403
Balances dues par banques étrangères.....	27,118,605	22,291,249
Balances dues par banques anglaises.....	13,533,511	12,678,307
Obligations fédérales....	4,782,800	4,779,102
Valeurs mobilières.....	31,457,133	31,417,765
Prêts sur titres et valeurs Escomptes et avances en cours.....	34,317,790	32,435,445
	263,597,683	266,678,601
Prêts aux gouvernements	1,852,167	2,358,010
Effets en souffrance.....	1,943,325	1,899,801
Immeubles.....	1,190,417	1,119,780
Hypothèques.....	666,009	654,270
Immeubles occupés par les banques.....	5,950,326	5,977,577
Autres créances.....	3,694,399	2,660,221

Totaux de l'Actif... \$437,606,702 \$431,718,345
Diminution..... \$5,888,357

LES ELUS

Un grand nombre d'échevins ont été élus par acclamation pour le renouvellement du Conseil Municipal, vingt en tout. Nous les félicitons tous d'avoir auprès des électeurs de leurs divisions respectives assez de poids et de crédit pour que des adversaires toujours possibles ne se soient pas mis sur les rangs pour leur disputer leur élection.

Parmi les élus par acclamation il en est que nous connaissons peu ou point, mais d'autres nous sont parfaitement connus comme très dignes de l'honneur de siéger au conseil municipal, nous leur offrons nos fé-

licitations les plus vives et les plus sincères, ce sont: MM. H. Laporte; Ol. Faucher; Ed. Roy; F. J. Hart; Geo. A. Sadler; P. G. Martineau; Cl. Robillard; J. B. Clearihue; F. Robertson; H. W. Lareau; R. Turner et H. A. Ekers.

LES DEPOSANTS ET LA BANQUE
JACQUES CARTIER

Une question nous a été posée à propos de la Banque Jacques Cartier. Elle est d'une gravité telle que nous n'avons pas hésité à la soumettre à notre avocat. La lettre suivante qu'il nous adresse donne la question et la réponse qu'y a faite notre conseil.

MM. A. & H. Lionais,
Editeurs *Le Prix Courant*,

Messieurs :

Vous me posez la question suivante, et me demandez d'y répondre :

“ J'ai signé l'engagement de laisser mes fonds en dépôt à la Banque Jacques-Cartier pendant un an, la banque devant me servir un intérêt au taux de trois pour cent l'an.

“ En signant cet engagement, il était entendu que ma signature ne serait valable, que si la banque obtenait un nombre de signatures suffisant pour lui permettre de continuer les affaires.

“ Mon engagement ne dit ni me lier que si les autres signataires ne sont pas l'objet de faveurs spéciales; je n'aurais pas signé, si j'avais su que d'autres déposants retireraient leurs fonds, ou partie de leurs fonds avant le délai d'un an, tout en étant partie à un nombre de signatures exigées pour la réouverture des portes de la banque.

“ Ayant acquis la preuve que d'autres déposants reçoivent des à-comptes sur le montant de leur dépôt, puis-je demander à la Cour de faire cette preuve, et ai-je quelque droit à faire annuler mon engagement en prouvant mes avancées ?

“ La loi ne consignerait-elle pas cette faveur accordée à une partie des créanciers de la banque comme une faveur criminelle ? ”

L'engagement pris par un déposant de laisser ses fonds à la Ban-